



*PROFESSIONNELS, ENTREPRISES,
AGRICULTEURS, PROFESSIONS
LIBERALES, ASSOCIATIONS
ET ENTREPRISES SOCIALES,
SOLIDAIRES ET INSTITUTIONNELS*

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES des opérations et services au **01/01/2025**

Mis à jour le 01/08/2025

Prix en euros, non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.
Le cas échéant, la TVA applicable est celle au taux normal
en vigueur.

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

- Ouverture, transformation, clôture
- Services Bancaires de Base
- Relevés de compte
- Tenue de compte
- Services en agence
- Offres retirées de la commercialisation

4

BANQUE À DISTANCE

- Par Internet
- Autres services liés à l'utilisation d'Internet
- Par téléphone
- Par télétransmission
- Offres retirées de la commercialisation

7

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- Cartes
- Services liés à la carte bancaire
- Virements SEPA
- Prélèvements SEPA/TIPSEPA
- Chèques
- Effets de commerce
- Offres retirées de la commercialisation

10

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

- Espèces
- Terminaux de Paiement Électronique
- Paiement en 3 ou 4 fois
- Virements SEPA
- Prélèvements SEPA
- Chèques
- Effets de commerce
- Commerce Électronique
- Offre retirée de la commercialisation

13

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

- Convention RYTHMÉO

16

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement

17



Tarif réglementé,
conformément à la loi.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

- Facilité de caisse et/ou découvert
- Financement du cycle d'exploitation
- Crédits d'investissement
- Garanties
- Cautions bancaires
- Autres prestations

19

GESTION DE LA TRÉSORERIE

- Épargne bancaire
- Placements financiers
- Droits de garde
- Gestion de trésorerie
- Ingénierie sociale et financière

22

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

- Assurer vos moyens de paiement
- Assurer votre famille et votre entreprise
- Préparer votre retraite
- Assurer vos biens et votre exploitation
- Offres retirées de la commercialisation

25

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

- Opérations par carte bancaire
- Paiements à destination de l'étranger (IMPORT)
- Règlements en provenance de l'étranger (EXPORT)
- Le portefeuille étranger
- Les remises documentaires
- Le crédit documentaire import (CRÉDOC)
- Le crédit documentaire export (CRÉDOC)
- Les avances en devises
- La couverture du risque de change
- Les frais sur opérations hors bourse et toute opération de change euros/devises étrangères
- Les garanties et cautions
- Les placements à terme
- Les autres opérations

27

SERVICES SPÉCIALISÉS

- Gestion du poste clients Factorem
- Ingénierie sociale
- Ingénierie financière

31

RÉSoudre UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

INFORMATIONS SUR LES SERVICES DE VOTRE BANQUE POPULAIRE

32

34

Ce document, disponible sur notre site Internet www.bpbfc.banquepopulaire.fr, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller. Conditions applicables au 01/01/2025. Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation. Il n'est pas limitatif.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture/clôture d'un compte	Gratuit
Ouverture de compte de groupement d'entreprises	150 €
Services d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop Pro)	Gratuit

Services bancaires de base⁽¹⁾



(services définis à l'article D.312-5-I du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte, prévu à l'article L312-1 du même code)

Gratuit

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets⁽²⁾ ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

Édition de relevé de compte

- relevé mensuel
- relevé journalier, hebdomadaire, par quinzaine
- relevé en braille

Gratuit

3,50 €/pli

Nous consulter

Relevé de compte dématérialisé toute périodicité

Gratuit

Duplicata de relevé de compte au guichet

2,30 € + TVA

Relevés de frais

- facture professionnelle mensuelle
- relevé annuel des frais
- relevé mensuel de frais d'encaissement par carte
- relevé annuel de frais d'encaissement par carte

Gratuit

Gratuit

Gratuit

Gratuit

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Hors virement instantané.

Dates de valeur

– versement ou retrait d'espèces au guichet	J*
– chèque remis à l'escompte (hors opérations internationales)	J* ^{**}
• BPBFC	J ouvré ^{**}
• autres établissements	Date de l'opération + 1 jour ouvré ^{**} si remise avant 15h30
	Date de l'opération + 2 jours ouvrés ^{**} si remise après 15h30
– virement reçu	J*
– virement reçu hors DSP ⁽¹⁾	J*+1
– virement émis	J*
– virement émis hors DSP ⁽¹⁾	J*-1
– encaissement carte bancaire	Jour ouvré ^{**} au cours duquel le montant du paiement par carte est crédité sur le compte BPBFC
– effet remis à l'encaissement ⁽²⁾	Date de règlement + 4 jours calendaires ^{**}
– effet remis à l'escompte ⁽³⁾	Date de remise + 1 jour calendaire ^{**}
– effet domicilié	Date de règlement - 1 jour calendaire ^{**}
– encaissement d'un prélèvement	J*
– paiement d'un prélèvement	J*

Tenue de compte

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

Frais de tenue de compte (par trimestre)	0,37 €/écriture
Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte.	mini 25 € - maxi 220 €
Commission de compte (par trimestre)	0,125 %
Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placements et frais)	mini 15 €
Forfait de gestion de compte de syndicat de copropriété	50 €/an
Frais de tenue de compte courant inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)	30 €/an ⁽⁴⁾  dans la limite du solde créditeur du compte
Accompagnement Annuel Entreprise (anciennement CDP)	À partir de 50 €
Frais de relance pour non remise des derniers comptes annuels (bilan, liasse fiscale...)	35 €/semestre
Commission annuelle d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client	Nous consulter

Prélevée une fois par an, elle rémunère l'**actualisation administrative et informatique** du dossier.

Reconstitution des échelles de compte	Nous consulter
--	----------------

* Date de comptabilisation au compte du client.

** Jour ouvré : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (week-end et jours fériés exclus).

*** Jour calendaire : du lundi au dimanche.

(1) DSP : virement en euros dans un pays de l'espace SEPA (voir détail de l'espace SEPA en fin de brochure).

(2) Minimum 10 jours avant échéance.

(3) Minimum de 10 jours d'escompte retenus pour le décompte des agios.

(4) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

Forfait Pro Start / Forfait Pro

Nous consulter pour le détail

Facturation par tranche de mouvements débiteurs des 4 derniers trimestres civils.

Forfait Pro Start (cotisation mensuelle)

Tranches	Standard	Spécifique ⁽¹⁾
Jusqu'à 30 k€	8 €	-
De 30 à 80 k€	16 €	-

Forfait Pro (cotisation mensuelle)

Jusqu'à 30 k€	8 €	3 €
De 30 à 80 k€	12 €	4 €
De 80 à 120 k€	17 €	6 €
De 120 à 360 k€	34 €	12 €
De 360 à 600 k€	48 €	16 €
De 600 à 960 k€	62 €	21 €
De 960 à 1440 k€	85 €	29 €
De 1440 à 1920 k€	108 €	36 €
De 1920 à 2400 k€	128 €	43 €
De 2400 à 3000 k€	145 €	48 €

Cette forfaitisation concerne la commission de compte et les frais sur écritures prélevés sur le compte professionnel et habituellement mentionnés trimestriellement sur le ticket d'agios.

Services en agence

Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
Délivrance d'un chéquier en agence	Gratuit 
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ⁽²⁾ - en euros	Gratuit 
Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	28,90 €
Documents conservés à l'agence et tenus à disposition	47,30 € + TVA
Document ponctuel d'information aux Commissaires aux Comptes	95 € + TVA
Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence)	
– frais de location avec garantie de 30 000 €	112,50 €/an + TVA
– frais d'ouverture forcée (tous motifs)	Frais réels
– caution locative coffre	500 €/coffre
Frais de recherche de document(s) ⁽³⁾ , écriture(s), fichier(s) télétransmis ou facturette(s) ⁽⁴⁾	
– simple	10,67 €/recherche + TVA + 2,30 €/opération + TVA
– complexe	Sur devis
Préparation et remise de monnaie à la BPBFC	Nous consulter
Frais engagés pour la recherche de clients NPAI ⁽⁵⁾	Frais réels
Frais de gestion en cas de retour de courrier NPAI ⁽⁵⁾	15,35 €/mois + TVA

Offres retirées de la commercialisation

Option relevé de compte dématérialisé en complément de l'édition papier	3,50 €/mois
---	-------------

(1) Agriculteurs, Professions Libérales Réglementées, Sociétés Civiles Immobilières, Associations.

(2) Dans l'agence de gestion du client.

(3) Dont copie(s) de chèque(s) débité(s) en compte.

(4) Hors champ d'application de la Directive Européenne des Services de Paiement, transposée en droit français par l'ordonnance du 15 juillet 2009.

(5) N'habite Pas à l'Adresse Indiquée.

Par Internet (ordinateur, mobile et tablette)

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, mail, fax, etc.) - **Cyberplus Entreprise⁽²⁾**

- Consultation (consultation des comptes et contrats signés sur internet) **Gratuit** ⁴
- Basic (Cyberplus Consultation + réaliser des virements SEPA et gérer des utilisateurs délégués) **7 €/mois**
- Medium (Cyberplus Basic + réaliser des virements internationaux) **12 €/mois**
- Premium (Cyberplus Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remises de fichiers (listes virements/prélèvements/remises LCR)) **31 €/mois**

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, mail, fax, etc.) - **Cyberplus Entrepreneur Individuel⁽²⁾** **5 €/mois**

Consultations des comptes + réalisation de virements SEPA

Notre solution multi-banques, multi-comptes et multi-sociétés **TURBO Suite Entreprise.com** vous permet d'échanger vos flux de manière efficace et sécurisée avec l'ensemble de vos banques via EBICS, SWIFT et API DSP2 dans la zone SEPA et à l'International.

TURBO Suite Entreprise.com (SE.COM) – socle de base **46 €/mois + TVA**

- module Gestion du risque commercial - Ellisphère (niveau 1)
- 1 certificat numérique sur clé USB – CertEurope
- 1 abonnement EBICS T/TS monobanque
- module de vérification d'IBAN - DIAMOND⁽³⁾
- la maintenance opérationnelle

Etablissement bancaire supplémentaire au SE.COM⁽⁴⁾ **5 €/mois + TVA**

Modules complémentaires au SE.COM **à partir de 10 €/mois + TVA**

- module Gestion du risque commercial - Ellisphère (niveau 2 ou 3)
- module de devis et factures - E-Facture⁽⁵⁾
- module de création de mandats de prélèvements électroniques - E-Mandat⁽⁵⁾
- modules de Gestion de Trésorerie (prévisionnel, rapprochement, équilibrage)

Autres prestations TURBO SE.COM

- mise en service/paramétrage
 - de 1 à 2 banques **350 € + TVA**
 - de 3 à 4 banques **700 € + TVA**
 - au-delà **Nous consulter**
- accompagnement initial E-Facture **150 € + TVA**
- accompagnement complémentaire à distance **200 € + TVA**

Autres services liés à l'utilisation d'Internet

Service Suite Connect

Nous consulter

L'offre Suite Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Suite Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via Cyberplus Entreprise ou Suite Entreprise.com pour les clients équipés de ces services.

(1) Le cas échéant, hors coût du fournisseur d'accès internet, hors coût de l'opérateur téléphonique, hors coût d'un SMS facturé par l'opérateur téléphonique. (2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) au produit mentionné. (3) Facturation en sus par opération. (4) Hors abonnement EBIC rattaché. (5) Facturation en sus en cas de signature électronique.

Authentification forte - certificat CertEurope

Les certificats numériques permettent de sécuriser vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures.

- 1^{er} certificat numérique sur clé USB 115 €/an + TVA
- certificat supplémentaire sur clé USB 85 €/an + TVA
- installation et assistance au **0 820 333 315** 0,12 €/min + prix appel
- installation et assistance sur site 100 €/intervention + TVA
- détérioration ou révocation du certificat avant échéance triennale du contrat :
 - avant le 1^{er} anniversaire révolu 105 €
 - entre le 1^{er} et le 2^e anniversaire révolu 70 €
 - entre le 2^e et le 3^e anniversaire révolu 35 €

SÉCUR'PASS Pro (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée) **Gratuit**

Mise à disposition d'un Pass Cyberplus **Gratuit**

Associé à la carte bancaire ou à une carte dédiée, le Pass Cyberplus permet de générer un **mot de passe dynamique et à usage unique** à des fins d'authentification forte.

- lecteur supplémentaire 11,40 €/lecteur
- carte Pass Cyberplus 21 €/an

Envoi d'un code sécurisé par SMS en cas d'impossibilité d'utiliser le Pass Cyberplus **Gratuit**

Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte

(mise en place par Cyberplus Entreprise)

- par SMS **Gratuit**
- par e-mail **Gratuit**

E-Documents PRO (service permettant d'accéder à l'ensemble **Gratuit**

des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instruments financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)

Coffre-fort numérique (15 Go) (espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels) 1,90 €/mois

Accès à l'image d'un chèque remis et téléchargement

- par consultation et par image 1,71 € + TVA

Confirmation de l'exécution d'un virement émis

- par SMS **Gratuit**
- par e-mail **Gratuit**

Création/activation d'un bénéficiaire de virement

- par Internet/application mobile **Gratuit**
- au guichet de votre banque (à partir du 2^e) 5 €

Par téléphone

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, l'encours carte bancaire et les dernières opérations selon une périodicité adaptée à vos besoins.

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, mail, fax, etc.) - **Moviplus⁽¹⁾**

- information hebdomadaire 1,50 €/mois
- information bi-hebdomadaire 2,45 €/mois
- information tri-hebdomadaire 3,30 €/mois
- information journalière 4,35 €/mois

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) au produit mentionné.

Call Center Bourse

– composez le **0 820 337 507** 0,12 €/min + prix appel

Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) - **Tonalité Plus (serveur vocal)⁽¹⁾**

– depuis la France au **0801 010 029** Service gratuit + prix appel

– depuis l'étranger au **(+33) 3 73 46 00 16** Service gratuit + prix appel

Par télétransmission (échanges de données informatisées)

Abonnement télétransmission EBICS

- abonnement EBICS T/TS monosociété 51,25 €/mois + TVA
- abonnement EBICS T/TS multisociété 61,50 €/mois + TVA
- abonnement EBICS double signature 102,50 €/mois + TVA
- ou plafond par délégué
- abonnement EBICS Transport prestataire ou logiciel⁽²⁾ 10 €/mois + TVA
- majoration des abonnements au-delà de 3 comptes rattachés ou paramétrés 5 €/mois + TVA par compte
- abonnement EBICS Expert-Comptable (1 cabinet) 41 €/mois + TVA

Abonnements divers

- abonnement Swiftnet 160 €/mois + TVA
- abonnement service VIRCOM 55 €/mois

Autres prestations télétransmission

- mise en place et test contrat Swiftnet 1 000 €
- modification de contrat Swiftnet 250 €
- mise en place EBICS double signature ou plafond par délégué 600 €
- ajout d'un délégué EBICS ou Swiftnet 80 €
- modification, changement de droits ou suppression 40 €
- assistance télétransmission au **0 820 333 315** 0,12 €/min + prix appel
- confirmation/annulation par la banque d'une remise télétransmise (à compter de la 2^e remise) 12 €/remise télétransmise et confirmée
- réinstallation de Turbo Suite Entreprise V2
- si pack essentiel détenu Gratuit
- sans pack essentiel 350 € + TVA

Offres retirées de la commercialisation

Solution Pack Turbo Suite Entreprise V2

- pack essentiel standard monobanque 36 €/mois + TVA

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, SMS, mail, fax, etc.) - **Turbomail⁽¹⁾**

(Réception du relevé de compte par courriel)

- journalier 5,35 €/mois
- hebdomadaire 2,05 €/mois
- mensuel Gratuit

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, mail, fax, etc.) - **Turbofax⁽¹⁾**

(Réception du relevé de compte par fax)

- hebdomadaire 7,30 €/mois
- bi-hebdomadaire 9,55 €/mois
- tri-hebdomadaire 11,75 €/mois
- journalier 13,50 €/mois

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) au produit mentionné.

(2) Identifiant permettant le transport des extraits vers un logiciel/prestataire externe du client.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Cartes⁽¹⁾

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation) ou à débit différé (le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client à une date convenue ; elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

Carte de paiement internationale à autorisation systématique (à débit immédiat)

– cotisation carte Visa Business Start **45 €**

Carte de paiement internationale

Cotisation	Débit immédiat / différé
Carte Visa Business	57 €
Carte Visa Gold Business	135 €
Carte Visa Platinum Business	220 €

Carte Corporate

[Nous consulter](#)

Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile⁽²⁾)

13,60 €

Services liés à la carte bancaire

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7j/7 et 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Réédition du code confidentiel de la carte **14,35 €**

Création/refabrication de carte en mode urgent **24,90 €**
(72h environ selon délais postaux)

Création/refabrication de carte en mode standard **Gratuit**

Modification des plafonds de paiement et/ou de retrait⁽³⁾

– temporaire (par modification) **12,50 €**

– permanente (par modification et par an) **35 €**

Demande de mainlevée opposition pour usage abusif **27,90 €**

Recherche de facturette carte bancaire

– en cas de contestation fondée d'une opération **Gratuit**

– en cas de contestation non fondée d'une opération **17,80 € + TVA/recherche
+ 2,52 € + TVA/photocopie**

Rejet de facturette **36,90 €**

Frais par retrait d'espèces en euros à un Distributeur Automatique de Billets (DAB) Banque Populaire - en euros

– avec votre carte bancaire **Gratuit** 

– avec une carte à retrait unique **5 €/retrait**

(dans une autre agence que son agence de gestion)

(1) Cotisation annuelle, hors offres groupées de services.

(2) Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass.

(3) Gratuit pour la carte Visa Platinum Business.

Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement)

- à compter du 1^{er} retrait dans le mois avec une Visa Business Start **1,40 €/retrait**
- à compter du 4^e retrait par mois avec une Visa Business **1,40 €/retrait**
- à compter du 1^{er} retrait avec une carte Visa Gold Business, Visa Platinum Business **Gratuit**

Virements SEPA

Frais par virement	Au guichet de l'agence	Via Internet ou application mobile	Par télétransmission
Frais par virement entre vos comptes BPBFC			
Virement SEPA occasionnel	Gratuit	Gratuit	0,24 €
Virement SEPA instantané occasionnel ⁽¹⁾	-	Gratuit	-
Virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit	-
Virement Spécifique Orienté Trésorerie (VSOT)	15 €	5,35 €	5,35 €
Frais par virement			
Virement SEPA occasionnel ou multiple	4,70 €	Gratuit ⁽²⁾	0,24 €
Virement SEPA instantané occasionnel ⁽¹⁾	-	Gratuit	-
Virement Spécifique Orienté Trésorerie (VSOT)	15 €	5,35 €	5,35 €
Frais de mise en place ou modification de virement permanent	Gratuit	Gratuit	-
Virement SEPA permanent	0,95 €	Gratuit	-

Opposition à un virement avant exécution **Gratuit**

- révocation d'une échéance de virement

Révocation définitive d'un virement SEPA permanent **Gratuit**

(retrait du consentement)

Demande de retour(s) de fonds après exécution de virement(s) SEPA

- émis au profit d'un compte BPBFC **Gratuit**
- émis au profit d'un compte d'un autre établissement bancaire **6,15 € maxi 53,30 €/remise**

Virement SCT JOUR **Nous consulter**

(virement par télétransmission exécuté dans le délai d'une heure)

Frais d'intervention sur virement **18,85 €**

(1) Pour des raisons de sécurité, pour tout virement supérieur aux plafonds standards (50 000 € par virement ou par jour et 100 000 € par mois glissant), contacter au préalable votre agence.

(2) Cyberplus Entreprise uniquement.

Prélèvements SEPA/TIPSEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	3,90 €
– si créancier de la sphère fiscale ou sociale	Gratuit
Frais de mise en place d'un mandat interentreprises (B2B)	10 €
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Païement de TIPSEPA	Gratuit
Opposition à prélèvement SEPA avant exécution	Gratuit
– révocation d'une échéance de prélèvement	
Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA	17,35 €
– retrait du consentement	
Demande de remboursement de prélèvement SEPA sur contestation non fondée	18,85 €

Chèques

Païement d'un chèque	Gratuit
Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
Frais d'envoi à domicile de chéquier ou de bordereaux de remise de chèques	
– pli simple	2,50 €
– pli recommandé	8 € dont frais postaux
Frais d'envoi à domicile de chéquier ou de bordereaux de remise de chèques non retirés en agence (conservation des chèquiers en agence pendant 20 jours)	6,90 €
Frais d'émission de chèque de banque en agence	15 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client)	
– par chèque	18,50 €
– par chéquier	31,80 €
– sur série de chèques	31,80 €

Effets de commerce

Effet domicilié à payer	
– paiement d'une domiciliation	Gratuit

Offres retirées de la commercialisation

Carte à autorisation systématique	
– cotisation carte Visa Business Electron	38 €
Carte de paiement à débit immédiat/différé	
– cotisation carte BusinessCard Mastercard	60 €
Service Mission Plus	Nous consulter
Service Cartego	Nous consulter
Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement)	
– à compter du 1 ^{er} retrait dans le mois avec une Visa Business Electron	1,40 €/retrait
– à compter du 4 ^e retrait par mois avec une BusinessCard Mastercard	1,40 €/retrait

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Espèces

Carte Déposia (carte de dépôt) Gratuit
 Dépôt d'espèces en agence - en euros 0,10 % du montant déposé/mois

Terminaux de Paiement Électronique (TPE)

Commission appliquée aux transactions par carte bancaire Nous consulter
 Location avec ou sans engagement 48 mois (assistance et maintenance 6j/7, fournitures des consommables inclus)

OFFRE	FIXE	MOBILE
	À partir de (mensuel) + TVA	
IP (+Wifi) medium	19,90 €	23,90 €
GPRS medium	24,90 €	29,90 €
IP (+Wifi) premium (Android)	19,90 €	23,90 €
GPRS premium (Android)	24,90 €	29,90 €

TAP TO PAY⁽¹⁾ 4,90 €/mois d'utilisation + TVA

Frais de relance pour contrat commerçant en anomalie 25 €/mois
 (absence de SIRET)

Commission d'encaissement Pack Tourisme Nous consulter

Installation de logiciel supplémentaire
 – Gamme premium (ANDROID) Gratuit
 – Vente à Distance, Prestation de Location 35,70 € + TVA
 de Biens et Services

Frais de relance pour absence de retour du questionnaire PCI-DSS⁽²⁾ 35 €

Impayés commerçants sur carte bancaire
 – France
 • montant impayé inférieur ou égal à 10 € 10 €
 • montant impayé supérieur à 10 € 23 €
 – International 69,05 €

Forfait :
 – pour dommages causés sur un TPE Frais réels
 – en cas de non-restitution de TPE 300 €
 – en cas de restitution partielle du TPE Frais réels
 – pour nettoyage du TPE 30 €

Résiliation du contrat de location TPE avant 48 mois 10 €/mois manquant

Traitement manuel de télécollecte 1,62 € + TVA/facturette

Solution FID PRO (solution de connaissance et fidélisation clients, Sur devis
 installée sur le terminal de paiement)

Paieement en 3 ou 4 fois

ONEY
 – abonnement Gratuit
 – commissions Nous consulter

Virements SEPA

Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent Gratuit

(1) TAP TO PAY est un service d'encaissement de cartes bancaires à partir d'un Smartphone compatible.
 (2) PCI-DSS : Payment Card Industry Data Security Standard.

Prélèvements SEPA

Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)	67,65 €
Remise de prélèvements SEPA	
– par Cyberplus	
• par remise	Gratuit
• par prélèvement SEPA	0,64 €
– par télétransmission, Suite Entreprise.com	
• par remise	Gratuit
• par prélèvement SEPA	0,51 €
Reversement d'un prélèvement après exécution	
– par ligne sur support papier	5,35 €
– par ligne sur support magnétique	0,51 €
Frais par prélèvement émis impayé, rejet, retour, remboursement	11,40 €

Chèques

Remise de chèque(s)	Gratuit
Vérification - Fichier National des Chèques Irréguliers (FNCI) Banque de France	Nous consulter
Abonnement image chèque	13,55 €/mois + TVA

Effets de commerce

Traitement des remises LCR/BOR	
– sur support papier	
• par remise	7,50 €
• par effet	5,15 €
– par Cyberplus, télétransmission, Suite Entreprise.com	0,51 €
Frais de réclamation, de prorogation ou de modification d'échéance	19,50 €
Frais d'envoi à l'acceptation	17,45 €
Retour d'effet remis impayé	19,50 €

Commerce Électronique

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

Commission d'encaissement cartes bancaires	Nous consulter
VAD Internet avec autres solutions de paiement	
– frais d'ouverture	Nous consulter
Impayés commerçants sur carte bancaire	Se reporter à la rubrique « Terminaux de Paiement Électronique »
Payplug⁽¹⁾ : 3 offres disponibles STARTER, PRO, PREMIUM	Nous consulter

(1) PayPlug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire.

Cyberplus Paiement et Paiement Express

	<i>Solution Access</i>	<i>Solution Net</i>	<i>Solution Mix</i>	<i>Paiement Express</i>
Frais d'ouverture	160 € + TVA	160 € + TVA	1 000 € + TVA	55 € + TVA
Forfait mensuel	24 €	24 €	24 €	8,50 €
Coût par transaction (demandes d'autorisation)	0,11 € à partir de 30	0,11 € à partir de 30	0,11 € à partir de 30	0,11 € à partir de 10

Options

Suivi client	8 €/mois	8 €/mois	8 €/mois	5 €/mois
Gestion Compte Client	-	10 €/mois	10 €/mois	-
Paiement par e-mail	5 €/mois	5 €/mois	5 €/mois	-
Rapprochement bancaire Format visuel et fichier	25 €/mois	25 €/mois	25 €/mois	-
Rapprochement impayés Format visuel et fichier	25 €/mois	25 €/mois	25 €/mois	-
Liaison FTP	5 €/mois	5 €/mois	5 €/mois	-
Gestion Utilisateur	5,50 €/mois	5,50 €/mois	5,50 €/mois	-
Gestion personnalisation avancée	-	2 €/mois	2 €/mois	-
Paiement par Batch	-	-	15 €/mois	-
Formulaire	-	-	-	10 €/mois

Cartes Privatives

PayPal	-	5 €/mois	5 €/mois	5 €/mois
JCB / Diners / Aurore / Cetelem / Sofinco / Cofinoga	5 €/mois	5 €/mois	5 €/mois	5 €/mois

Offre retirée de la commercialisation

TPE RTC (ligne téléphonique) - version fixe et portable

[Nous consulter](#)

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Convention RYTHMÉO

Pour les professionnels :

Cette offre groupée de services personnalisable est destinée à faciliter votre gestion quotidienne et vous faire bénéficier d'une tarification simplifiée et avantageuse. Évolutive, elle permet également d'accompagner au mieux votre activité. Facturée mensuellement, son coût total dépend des produits et services souscrits.

Un socle de services obligatoires

Compte courant professionnel

Authentification forte

Services	Avantages RYTHMÉO
Gestion des comptes par Internet	Réduction jusqu'à 50 %
Sécuripro ⁽¹⁾	Réduction de 20 %

Cotisation à partir de 10 €/mois



Des services optionnels

Services	Avantages RYTHMÉO
1 ^{ère} carte bancaire	
Carte Visa Business Electron ⁽²⁾	Réduction jusqu'à 20 %
Carte Visa Business	
Carte Visa Gold Business	
Carte Visa Platinum Business	
2 ^e carte bancaire	
Carte Visa Business Electron ⁽²⁾	Réduction jusqu'à 20 %
Carte Visa Business	
Carte Visa Gold Business	
Carte Visa Platinum Business	
Forfaitisation des frais de fonctionnement du compte	
Forfait Pro	Réduction jusqu'à 15 %
Fructi-Facilités Pro ⁽³⁾	Réduction jusqu'à 10 %



Des services complémentaires sur plus de services

Location TPE	Réduction de 10 %
Chèque de banque	3 gratuits par an
Vos relevés dématérialisés	Gratuit
Envoi du chéquier	Gratuit
Coffre-fort numérique	1,50 €

Autres offres groupées de services

[Nous consulter](#)

Atout Libéral Essentiel⁽²⁾, Atout Libéral Privilège⁽²⁾, Fréquence Pro Essentiel⁽²⁾
Fréquence Viti/Agri⁽²⁾

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Arrêt de la commercialisation.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le Code des assurances.

Avec RYTHMÉO START, en tant qu'entrepreneur individuel, vous avez accès à :

Services	2 niveaux de tarification : (incluant les frais de tenue de compte et les commissions de mouvement)	
	9,90 €/mois jusqu'à 30 k€ de flux débiteur à l'année	19,90 €/mois de 30 k€ à 80 k€ de flux débiteur à l'année
Une carte Visa Business Start		
Un Cyberplus Entrepreneur Individuel		
Un forfait Pro		

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Commission d'intervention

Commission d'intervention

9,40 € par opération
dans la limite de 470 €/mois

La **commission d'intervention** correspond à la somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Opérations particulières

Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10 % maxi du montant de la créance, maximum 100 €, fixé par décret 

Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire 114 €

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé Gratuit

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision⁽¹⁾ (maximum 1 par jour) 14 €

Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision 

– inférieur ou égal à 50 € 20,60 €⁽²⁾
– supérieur à 50 € 40,60 €⁽²⁾

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification en haut de cette page).

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	31,50 €
Frais pour chèque émis et retourné impayé pour autre motif que sans provision	Gratuit
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	22,70 €
Délivrance certificat de non-paiement	34,50 €/chèque + frais de greffe
Frais d'envoi chèque revenu impayé + lettre attestation	2,50 €

Les incidents liés aux cartes bancaires

Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque en cas d'usage abusif	Gratuit
Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte	57,70 €
Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative de la banque pour un autre motif	57,70 €

Les incidents liés aux virements

Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA⁽¹⁾ 	
– si incident inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– si incident supérieur ou égal à 20 €	10,60 € ⁽²⁾

Les incidents liés aux prélèvements et autres moyens de paiement

Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision⁽³⁾ (maximum 1 par jour)	14 €
---	------

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽¹⁾ 	
(y compris échéance de prêt)	
– si incident inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– si incident supérieur ou égal à 20 €	10,60 € ⁽²⁾
Rejet d'un effet pour défaut de provision	17,80 €

(1) Quelles que soient la devise et la destination de l'opération.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification en page 17).

(3) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

Facilité de caisse et/ou découvert

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours. Lorsqu'un indice de référence est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

Découvert du compte convenu et formalisé

- intérêts débiteurs

Nous consulter

Découvert du compte non autorisé

- intérêts débiteurs

TBB⁽¹⁾ + 9,80 %

En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, le taux applicable au solde débiteur du compte est majoré de 3 %.

Commission d'engagement pour caisse et billet de trésorerie

0,50 % l'an
sur le montant de l'autorisation
prélevé trimestriellement

Commission de dépassement

Majoration de 3 %

(pour tout dépassement de l'autorisation de découvert ou fonctionnement en position débitrice en l'absence d'autorisation)

Commission de plus fort découvert de chaque mois du trimestre

0,106 %/mois

Cette commission est calculée sur la base du plus fort découvert en valeur de chaque mois du trimestre en fonction des conditions d'arrêt.

Commission d'immobilisation

1 %

Cette commission est calculée sur le solde moyen débiteur en valeur du trimestre, et s'applique aux comptes débiteurs en permanence pendant le trimestre.

Seuil de perception d'agios

1 €

Le TEG réel sera indiqué sur le relevé trimestriel de compte courant. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽²⁾ en vigueur. Par exemple, pour un découvert non autorisé de 10 000 euros, sur une durée de 5 jours, au taux débiteur de 17,75 %, le TEG indicatif est de 17,99 %.

Financement du cycle d'exploitation

Agios d'escompte

Mini 7,50 €/LCR (seuil de 800 €/LCR)

Le taux appliqué est porté sur chaque décompte de valeurs remises à l'escompte.

Agios supplémentaires de prorogation sur tiré

2,50 %

Papier financier

– frais de manipulation

14 €/billet

– frais de règlement

16,30 €/billet

(1) Taux de Base Banque Populaire professionnel : 7,95 % l'an en vigueur au 02/06/2020 et susceptible d'évolution.

(2) Le taux plafond dit « taux d'usure » est calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel. Il est affiché dans nos agences et publié sur notre site Internet.

La mobilisation de créances professionnelles (Loi Dailly)

Créance cédée ou nantie sur marché

– frais de notification	21,55 €
– Dailly manipulation	11,30 €
– frais de tombée Dailly (règlement)	15,40 €

Crédits d'investissement

Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

Les taux

Les taux pratiqués sont contractuels. Ils dépendent de la nature de votre investissement et de sa date de souscription. Le **TEG (Taux Effectif Global)** est indiqué sur l'offre préalable. Renseignez-vous auprès de votre conseiller de clientèle BPBFC.

Les frais de dossier

Frais de dossier équipement	1 % du montant du crédit mini 190 €
Frais de dossier équipement pour les agriculteurs/viticulteurs	1 % du montant du crédit mini 150 €

Assurances liées aux crédits d'investissement

Frais d'étude pour délégation d'assurance	140 € + TVA
---	-------------

Garanties

Les **frais de garantie** s'ajoutent aux frais de dossier du crédit. S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

Garantie(s) non finalisée(s) sur prêt professionnel	50 €/trimestre
Gage sur véhicule	125 €
Gage sans dépossession, nantissement de fonds de commerce	230 € (greffe du TC)
Nantissement de parts de sociétés commerciales	230 € (greffe du TC)
Nantissement de parts de sociétés civiles	485 € (huissier + greffe du TC)
Délégation ou nantissement de créance(s)	135 €
Nantissement de titres financiers ou gage d'espèces	135 €
Gage sur bien mobilier ou gage sans dépossession	230 €
Hypothèque fluviale, aérienne ou maritime	255 €

Cautions bancaires

Taux	2,50 %
Minimum de perception/trimestre/caution	21,50 €

Frais d'acte

– sur imprimé préétabli et promesse de caution	33,30 €
– caution actif passif	150 €
– autres actes spéciaux	150 €
– aval d'effet (fournisseur)	94,30 €
– demande de mainlevée	14,85 €
– frais appel en paiement caution	1 % du montant de l'appel en paiement mini 80 € - maxi 300 €
– délivrance garantie financière (1 ^{ère} garantie + convention)	110 €
– attestation annuelle	27,15 €
– cessation garantie financière	102 € + frais de publication
– modification garantie financière	87 €
Mainlevée caution tous engagements	55,35 €
Caution sur adjudication immobilière	
– frais d'acte	150 €

Autres prestations

Mainlevée sur prêt⁽¹⁾

– levée de gage sur véhicule	37 €
– mainlevée de garantie (y compris nantissement)	175 €

Mainlevée de garanties hypothécaires

Frais d'avenant
+ tarif perçu par le notaire

Changement de domiciliation interne BPBFC	22,55 €
--	----------------

Avenant

– lié à une renégociation de taux	1,5 % du capital restant dû mini 300 €
– lié à un prêt relais	500 €
– autres (substitution de garantie, changement de domiciliation externe BPBFC...)	230 €

Duplicata

– du tableau d'amortissement	22,21 € + TVA
– de l'offre de prêt ou autre document d'un dossier de prêt	9,83 € + TVA/type de document
– d'un dossier de prêt complet	38,46 € + TVA

Décompte de prêt

– lié à un remboursement anticipé	Gratuit
– non lié à un remboursement anticipé	Gratuit

Dossier sans suite dont l'offre a été acceptée	173 €
---	--------------

Réédition de contrat	98,25 € + TVA
-----------------------------	----------------------

Attestation de fin de prêt	10,25 € + TVA
-----------------------------------	----------------------

Lettre d'information annuelle des cautions	Gratuit 
---	--

(1) Prêt échu ou non échu.

GESTION DE LA TRÉSORERIE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Épargne bancaire

Compte à terme à taux fixe	Nous consulter
Compte à terme à rémunération progressive	Nous consulter
Certificat de dépôt négociable, Bon moyen terme négociable	Nous consulter

Placements financiers

Ouverture d'un compte-titres ordinaire	Gratuit 
Clôture d'un compte-titres ordinaire	Gratuit
Frais de courtage	Gratuit

La facturation des ordres de bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).

Transfert de compte-titres ordinaire vers un autre établissement du réseau Banque Populaire Gratuit

Transfert de compte-titres ordinaire en dehors du réseau Banque Populaire 85 € + TVA
+ 8,55 €/ligne + TVA

Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles et Amsterdam)

– au comptant

• ordre sur actions	1,60 % du montant brut de l'ordre - mini 21 €
• ordre sur droits et bons	1,60 % du montant brut de l'ordre - mini 4,20 €
• ordre sur obligations	0,80 % du montant brut de l'ordre - mini 21 €

Ordre exécuté sur Internet

Frais proportionnels au montant de la transaction :

	Internet
De 1 à 1 500 €	8 €
De 1 501 à 10 000 €	0,60 %
De 10 001 à 40 000 €	0,54 %
+ de 40 000 €	0,48 %
Minimum de perception	Aucun

Ordre transmis et non exécuté Gratuit

Opération de report 0,40 % du montant brut de l'ordre - mini 21 €

Opération de report sur Internet 0,179 %

Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD) 0,598 % par mois
(par Internet ou par téléphone au Call Center Bourse)

Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger 1,60 % du montant brut
mini 58,70 € + frais de broker

La passation des ordres est possible par Internet sur certaines places (Allemagne, Grande-Bretagne, États-Unis, Espagne). Pour les autres places, contacter le Call Center Bourse (Cf. page 8). Pour tout renseignement sur la tarification relative à ces opérations, nous vous invitons à consulter votre conseiller de clientèle.

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾

- souscription OPC réseau Banque Populaire
- souscription OPC autres établissements

Gratuit
10 €

Droits de garde⁽²⁾

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de bourse de l'année civile précédente.

Droits de garde par compte	Commission par ligne	Commission proportionnelle à la valeur du portefeuille	Frais minimum
Valeurs zone Euronext hors Groupe	3,34 € + TVA	-	29,17 € + TVA
Jusqu'à 50 000 €		0,216 % + TVA	
De 50 001 € à 150 000 €		0,17 % + TVA	
> 150 000 €		0,08 % + TVA	
Valeurs hors zone Euronext	3,34 € + TVA	0,30 % + TVA	29,17 € + TVA
Valeurs Groupe à l'intérieur d'un portefeuille composé également de valeurs extérieures	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Valeurs Groupe	-	-	21,58 € + TVA*

* Si le portefeuille est composé uniquement de valeurs Groupe.

Parts sociales

Gratuit

Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention

(1) OPC : organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex ante et ex post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

(2) Frais annuels

Rétrocessions

[Nous consulter](#)

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils... Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Mandat de gestion

[Nous consulter](#)

Relevé de portefeuille-titres

– mensuel	38,46 €/an + TVA
– trimestriel et annuel	Gratuit

Imprimé Fiscal Unique

Gratuit

Duplicata Imprimé Fiscal Unique

16,20 €

Gestion de trésorerie

Convention Cash Pooling

[Nous consulter](#)

Fusion d'échelles

[Nous consulter](#)

Optiplus Trésor

[Nous consulter](#)

BFC Trésor

[Nous consulter](#)

Ingénierie sociale et financière

Cf. rubrique Services Spécialisés

À partir de 750 €

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Assurer vos moyens de paiement

Sécuripro⁽¹⁾

60 €

Sécuripro assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement⁽²⁾ :

- du montant du préjudice suite à perte ou vol,
- des frais d'opposition et de refection des moyens de paiement perdus ou volés,
- des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
- du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.

Pour faire opposition, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7 jours/7, 24h/24.

Sécuri Association⁽¹⁾

à partir de 24 €

Assurer votre famille et votre entreprise

Fructi-Facilités Pro⁽²⁾/Fructi-Facilités Agri⁽²⁾

Nous consulter

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats **Fructi-Facilités Pro et Agri** permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du « sinistre » au titre des crédits court terme utilisés⁽³⁾. Ainsi, le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

Prévoyance Pro +⁽²⁾

Nous consulter

Le contrat **Prévoyance Pro +** garantit le versement d'une rente ou d'un capital, en fonction de la version choisie par l'assuré, en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (Incapacité Temporaire ou Totale de Travail). Ce contrat garantit également, en fonction de la formule choisie par l'assuré, le versement d'une rente en cas d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle (IPT ou IPP).

ASSUR-BP Santé Collective⁽⁴⁾

Nous consulter

Le contrat collectif à adhésion obligatoire **ASSUR-BP Santé Collective** est souscrit par l'employeur au profit de ses salariés et de leurs éventuels ayants droit affiliés. Le salarié peut étendre la couverture à ses ayants droit s'ils ne sont pas couverts à titre obligatoire. Le contrat est destiné à rembourser, en complément de la Sécurité sociale française, tout ou partie des frais de santé restant à la charge des assurés, en cas d'accident, de maladie ou de maternité. Ces garanties sont mises en œuvre en complément de la Sécurité sociale française, sauf exceptions prévues au tableau de garanties. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

(4) Contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité.

ASSUR-BP Santé profil Pro⁽¹⁾

[Nous consulter](#)

ASSUR-BP Santé profil Pro est un produit d'assurance complémentaire santé destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge de l'assuré et des éventuels bénéficiaires en cas d'accident, de maladie ou de maternité, en complément de la Sécurité sociale française. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

Préparer votre retraite

PER I (Plan Épargne Retraite Individuel⁽²⁾)⁽¹⁾

[Nous consulter](#)

Le **Plan Épargne Retraite Individuel** est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP (le souscripteur) auprès de BPCE Vie (l'assureur). Une solution permettant de vous constituer une épargne responsable et de bénéficier d'une fiscalité incitative à l'entrée ou à la sortie du contrat, afin de disposer d'un complément de revenus à la retraite.

Fructi Épargne +⁽³⁾

[Nous consulter](#)

En tant qu'entrepreneur individuel employant au moins un salarié, vous et vos salariés avez accès à cette **formule combinant un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite**.

Assurer vos biens et votre exploitation

Homme Clé +⁽¹⁾

- Personne Clé
- Associés
- Crédits

[Nous consulter](#)

[Nous consulter](#)

[Nous consulter](#)

Assurer la pérennité de l'entreprise en cas de disparition d'un **homme clé**⁽²⁾.

ASSUR-BP Multirisque Pro⁽⁴⁾

[Nous consulter](#)

ASSUR-BP Auto du Pro⁽⁴⁾

[Nous consulter](#)

Allo Assistance Pro⁽⁵⁾

[Nous consulter](#)

Conseil juridique, fiscal, social et assistance en cas de sinistre dans le local professionnel⁽⁶⁾.

VERISURE⁽⁷⁾

[Nous consulter](#)

Contrat de prestation de services de télésurveillance

Offres retirées de la commercialisation

Fructi-Professionnel contrat Retraite

[Nous consulter](#)

Fructi-Agri contrat Retraite

[Nous consulter](#)

Fructi Homme Clé⁽¹⁾

[Nous consulter](#)

Ceramik Pro/Ceramik Agri Prévoyance

[Nous consulter](#)

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Se reporter à la notice d'information du contrat Plan Épargne Retraite.

(3) Contrat assuré par Natixis Interépargne, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Contrat assuré par Mondial Assistance France SAS, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

(7) Service réalisé par VERISURE.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Opérations par carte bancaire

Frais de retrait d'espèces à un distributeur d'un établissement bancaire en devises⁽¹⁾

- commission fixe 3 €
- + commission proportionnelle au montant du retrait 2,75 % du montant

Païement par carte en euros

- dans les pays de l'EEE⁽²⁾ Gratuit
- dans les pays hors de l'EEE⁽²⁾ 2,75 % du montant

Païement par carte en devises⁽¹⁾ 2,75 % du montant

Païements à destination de l'étranger (IMPORT)

Aux conditions ci-dessous, peuvent s'ajouter les frais demandés par le correspondant bancaire étranger. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour du débit/crédit en compte.

Par virement SEPA émis en euros vers l'un des pays de l'espace SEPA

- par saisie Cyberplus Entreprise Gratuit
- par télétransmission ou Suite Entreprise.com 0,24 €
- saisi en agence avec les codes IBAN et BIC dûment renseignés 4,70 €

Par virement non SEPA émis en euros ou en devises

Aux commissions indiquées, il convient d'ajouter dans tous les cas, le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, des frais de port, télégrammes et autres frais engagés à votre demande.

- par télétransmission ou Suite Entreprise.com 19,70 €
- + commission de change si devise étrangère 0,055 % mini 19 € maxi 280 €
- par Cyberplus Entreprise 25 €
- + commission de change si devise étrangère 0,055 % mini 19 € maxi 280 €
- saisi en agence 33,85 €
- + commission de change si devise étrangère 0,055 % mini 19 € maxi 280 €

Chèque émis à destination de l'étranger 41 €

Règlements en provenance de l'étranger (EXPORT)

Par virement SEPA reçu en euros de l'un des pays de l'espace SEPA Gratuit

Par virement non SEPA reçu⁽³⁾ en euros ou en devises

- commission fixe 20,50 €
- commission de change si devise étrangère 0,055 % mini 19 € maxi 280 €

Rejet de chèque 48,70 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE⁽²⁾.

(2) EEE : Espace Économique Européen.

(3) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre/tiré.

Le portefeuille étranger

Effet import

– commission de traitement	
· inférieure à 40 k€	90 €
· de 40 k€ à 100 k€	120 €
· supérieure à 100 k€	150 €
– aval d'effet	
· mise en place	46 €
· taux	2,5 % l'an

Effet export

– commission de traitement	
· inférieure à 40 k€	75 €
· de 40 k€ à 100 k€	120 €
· supérieure à 100 k€	150 €

Frais communs effet import / export

– frais acceptation, modification, mainlevée	46 €
– frais impayé, protêt	46 €
– frais d'intervention/conseil/assistance	110 €
– commission de change si devise étrangère	0,055 % mini 19 € maxi 280 €

Les remises documentaires

Import

– commission de traitement	
· inférieure à 40 k€	90 €
· de 40 k€ à 100 k€	120 €
· supérieure à 100 k€	150 €
– aval d'effet	
· mise en place	46 €
· taux	2,5 % l'an

Export

– commission de traitement	
· inférieure à 40 k€	75 €
· de 40 k€ à 100 k€	120 €
· supérieure à 100 k€	150 €

Frais communs remise documentaire import / export

– frais acceptation, modification, mainlevée	46 €
– frais impayé, protêt	46 €
– frais d'intervention/conseil/assistance	110 €
– commission de change si devise étrangère	0,055 % mini 19 € maxi 280 €

Le crédit documentaire import (CRÉDOC)

Mis en place dans le cadre des opérations internationales, le **crédit documentaire** est l'engagement d'une banque de payer un montant défini à une autre banque, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents conformes.

Traitement des CRÉDOC irrévocables 0,25 % - mini 110 €

Traitement des CRÉDOC transférables 0,125 % - mini 125 €

Commissions de paiement

– commission de levée de documents	0,125 % - mini 110 €
– acceptation pour paiement différé	0,125 % - mini 125 € (par trimestre indivisible)
– frais de Swift	Frais réels
– commission de change si devise étrangère	0,055 % mini 19 € maxi 280 €

Ouverture de CRÉDOC

– saisi client via CRÉDOC Internet	Gratuit
– saisi par la banque	Nous consulter
Commission de modification, d'annulation	110 €
Frais de correspondant	Frais réels
Frais d'intervention/conseil/assistance	110 €
Convention Insertion Clause UPAS	120 €

Le crédit documentaire export (CRÉDOC)

Mis en place dans le cadre des opérations internationales, le **crédit documentaire** est l'engagement d'une banque de payer un montant défini à une autre banque, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents conformes.

Frais liés à la notification du crédit

– commission de notification	0,125 % - mini 110 €
– commission de transmission d'ouverture	135 €
– commission de confirmation	Selon banque et pays
– commission de modification, d'annulation	110 €
– commission de transmission de documents à une autre banque	110 €
– frais de correspondant	Frais réels

Frais liés à l'utilisation du crédit

– commission de levée de documents	0,125 % - mini 110 €
– frais pour pré-analyse de documents divers	135 €
– frais de Swift	Frais réels
– commission de change si devise étrangère	0,055 % mini 19 € maxi 280 €

Frais de Swift	Frais réels
----------------	-------------

Frais d'intervention/conseil/assistance	110 €
---	-------

Acceptation pour paiement différé (par trimestre indivisible)	0,125 % - mini 125 €
---	----------------------

Convention d'escompte de crédit documentaire confirmé	120 €
---	-------

Convention de confirmation silencieuse	120 €
--	-------

Les avances en devises

À terme fixe

– frais de dossier pour mise en place	65 €
– frais de demande de prorogation, de liquidation	55 €

En compte courant/taux de la devise + marge

– frais de dossier pour mise en place	65 €
– frais de demande de prorogation, de liquidation	55 €

Commission de change si devise étrangère	0,055 % mini 19 € maxi 280 €
--	------------------------------

Prêt en devises (à taux variable)	Nous consulter
-----------------------------------	----------------

La couverture du risque de change

Couverture figée

– frais de dossier pour mise en place	0,05 % du montant mini 55 € - maxi 280 €
– frais de levée	50 €

Flexiterme	0,05 % du montant mini 55 € - maxi 280 €
------------	---

Couverture évolutive

– frais de dossier pour mise en place	0,05 % du montant mini 100 € - maxi 550 €
– frais de levée	50 €

Les frais sur opérations hors bourse et toute opération de change euros/devises étrangères

Achat/vente comptant en temps réel	
– mise en place	55 €
– commission de service cambiste	19 €
Ordre à cours limité	70 €

Les garanties et cautions

Mise en place de caution/garantie de marché/lettre de crédit Stand-By	
– frais de notification	110 €
– frais d'émission directe < 100 k€	130 €
– frais d'émission directe > 100 k€	Nous consulter
– frais de dossier émission via banque intermédiaire	500 €
– frais de prorogation, de modification ou d'annulation	125 €
– commission d'engagement (par trimestre indivisible)	2,50 % l'an
	mini perception/trimestre 21,50 €
– demande urgente	125 €
– modèle imposé	125 €
Bpifrance	125 €
Frais d'intervention/conseil/assistance	110 €
Commission de mise en jeu de caution, garantie ou lettre Stand-By	150 €
Commission de notification de garanties/lettres de crédit Stand-By reçues par BPBFC	110 €

Les placements à terme

– simples : mise en place	70 €
– structurés : mise en place	120 €

Les autres opérations

Frais de tenue de compte en devises (par trimestre indivisible) prélevés sur le compte courant en euros	60 €
Achat et vente de billets de banque étrangers (réservé aux clients BPBFC) Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction	
– devises classiques (Angleterre, Australie, Canada, Danemark, États-Unis, Francs pacifiques, Japon, Norvège, Suède, Suisse)	5 €
– autres devises	16,65 €
Offre Pramex	Nous consulter
Dossier assurance prospection COFACE	Nous consulter
– frais de mise en place et de renouvellement + commission d'engagement si parrainage ou FAP (Financement de l'Assurance Prospection)	
Renseignements commerciaux	Nous consulter
Ouverture de compte auprès d'une banque étrangère	Nous consulter
Frais d'envoi par courrier spécial (DHL ou Chronopost)	Nous consulter
Lettre de recommandation/attestation	32 €
Retrait ou versement de devises au guichet sur un compte en devises (réservé aux CHF)	20 €
Virement vers et depuis un compte en devises	20 €
Frais d'intervention sur virement ou réparation IBAN/BIC	18,45 €

Virements MT101

– mise en place d'un dossier (1 par compte)	150 €
– forfait mensuel par compte MT101 émis	30 €
– forfait mensuel par compte MT101 reçu	30 €

Relevés de comptes internationaux MT940

– mise en place d'un dossier (1 par compte)	60 €
– forfait mensuel par compte MT940 émis	40 €
– forfait mensuel par compte MT940 reçu	40 €

Commission de traitement dossier contre garantie Bpifrance	125 €
--	-------

Acquit Swift (transmission par télécopie sur demande)	12,83 € + TVA
---	---------------

Frais pour pré-analyse de documents divers	135 €
--	-------

Frais de Swift (transmission par télécopie sur demande)	Frais réels
---	-------------

Pour toutes les transactions nécessitant un envoi de courrier spécifique, les frais occasionnés (Chronopost, DHL, frais réclamés par la banque étrangère) seront ajoutés à la commission indiquée ci-avant.

SERVICES SPÉCIALISÉS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Gestion du poste clients Factorem

Le recours à nos solutions de **Gestion de Poste Clients** vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (information commerciale, assurance-crédit, affacturage).

Affacturage : CREANCEprimo, CREANCEpro	Nous consulter
--	----------------

Forfait mensuel compte d'encaissement	50 € + TVA
---------------------------------------	------------

Renseignements commerciaux

– Ellisphere	
· niveau 1 (option dans Suite Entreprise.com)	10 €
· rapport et enquêtes	Nous consulter
– Assurance-Crédit : AVIZ&PLUS	Nous consulter

Ingénierie sociale

Nous vous proposons un ensemble de **solutions pour motiver et fidéliser vos collaborateurs** : chèque de table, chèque cadeau, CESU, CESU Domalin épargne salariale (participation/intéressement), plan d'épargne interentreprises/PERCOL I/indemnités de fin de carrière). Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

Aide à la rédaction d'un contrat d'intéressement	À partir de 750 €
--	-------------------

Ingénierie financière

Fusion/Acquisition	
– mandat vente/évaluation	Nous consulter

RÉSOUTRE UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

I. Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller est le premier interlocuteur** pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Pôle Satisfaction Clients**.

Par Internet : <https://www.banquepopulaire.fr/bpbfc/>,
rubrique « Votre banque et vous/Réclamation et médiation ».

Par courrier :

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Pôle Satisfaction Clients
1 place de la 1^{ère} Armée Française
25087 BESANÇON Cedex 9

Par téléphone : 03 80 48 50 50 (numéro non surtaxé, accessible aux horaires d'ouverture de votre agence).

Par mail : contact.internet@bpbfc.banquepopulaire.fr

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas excéder deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

2. Votre recours en médiation



À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises**

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>*

Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers - hors assurance vie - (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes-titres...

PAR COURRIER	PAR INTERNET (de préférence) :
Médiateur de l'AMF 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02	Via le formulaire électronique disponible sur le site internet amf-france.org/fr/le-mediateur bouton "Saisir le médiateur" ou en scannant le QR-Code : 

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09	www.mediation-assurance.org

Pour les Entrepreneurs individuels exclusivement

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
Monsieur le Médiateur de la consommation auprès de la BPBFC BP 70 – 71602 PARAY LE MONIAL CEDEX	www.mediateur-bpbfc.fr

INFORMATIONS SUR LES SERVICES DE VOTRE BANQUE POPULAIRE

I. Nos prestataires, mentions légales

PEI, PERCOL I, Participation, Intéressement et Fructi Épargne + sont des produits de :

Natixis Interépargne

Société anonyme au capital de 8 890 784 euros - RCS Paris 692 012 669.
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 94 127 658,48 euros,
RCS 329 450 738. Agrément AMF, n°GP 90 009.
Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Mirova

Société anonyme au capital de 8 322 490,00 euros - RCS Paris 394 648 216.
Agrément AMF n° GP 02-014.
59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.
Mirova est filiale à 100 % de Natixis Investment Managers International.

Sécuripro est assuré par :

BPCE Assurances

Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, RCS Paris,
N° SIREN 350 663 860.
Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 88, avenue de France - 75013 Paris.

**Fructi-Facilités Pro, Fructi-Facilités Agri et Fructi-Homme Clé
PER I, Prévoyance PRO + sont assurés par :**

BPCE Vie

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros.
Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris.
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

ASSUR-BP Santé Collective est assuré par :

APIVIA MACIF MUTUELLE

Mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la
Mutualité Française. SIREN 779 558 501.
Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris Cedex 15.

ASSUR-BP Multirisque Pro et Protection Financière Pro sont assurés par :
BCPE IARD

Société anonyme au capital social de 61 996 212 euros.
Entreprise régie par le Code des assurances - 350 663 860 RCS Paris.
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

Allo Assistance Pro est un contrat d'assistance géré par :

MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS

Entreprise régie par le Code des assurances - 490 381 753 RCS Paris.
Siège social : 54, rue de Londres - 75394 Paris Cedex 8.

Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire :

Payplug Entreprise SAS

Société par actions simplifiée au capital de 32 425 914.10 euros.

110, avenue de France - 75013 Paris, RCS 443 222 682.

Société agréée en tant qu'établissement de paiement.

CREANCEprimo, CREANCEpro sont des produits de :

BPCE Factor

Société anonyme au capital de 19 915 600 euros.

379 160 070 RCS Paris.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Oney Bank

Société anonyme au capital de 51 286 585 euros.

Siège social : 34, avenue de Flandre 59170 Croix - 546 380 197 RCS Lille.

Métropole – n° Orias 07 023 261 www.orias.fr

VERISURE

Société par actions simplifiées au capital social de 1 085 736 €

Siège social : 1, place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY

Immatriculée au RCS de Nanterre n° 345 006 027

Direct&Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque populaire.

Regicom Webformance

SASU au capital de 5 000 000 euros

36, rue Raspail - 92300 Paris Levallois-Perret, RCS Nanterre B 525 312 294.

2. Information complémentaire

EEE (Espace Économique Européen), composé des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Espace SEPA (Single Euro Payments Area), espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller

À partir de la plateforme téléphonique :

Depuis la France, au : **0 820 337 500** 24h/24 et 7j/7 - 0,118 €/min

Depuis l'étranger, au : **+(33) 0 820 337 500** 24h/24 et 7j/7 - 0,118 €/min

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24

- Par Internet, avec Cyberplus : www.banquepopulaire.fr/bpbfcc
- Depuis notre application mobile Banque Populaire Pro téléchargeable depuis votre store :



Retrouvez nos tarifs en ligne
en flashant ce QR code

BANQUE & ASSURANCE

**BANQUE
POPULAIRE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**



Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté - SA Coopérative à Capital Variable - 14 bd de la Trémouille - BP 20810 - 21008 DIJON CEDEX - 542 820 352 RCS DIJON - FR 425 428 203 52 CCP - Dijon 1603 F 025 - Swift : CCBPFRPPDNJN N° ORIAS Courtier Assurances : 07 023 116 - Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QNHQ délivré par l'ADEME - Document non contractuel - www.digitalconcept.fr - 01/08/2025

